



Baptisé Syampe, elle va permettre aux contribuables d'obtenir leur avis d'impositions et leurs déclarations douanières en ligne.

Le système d'agrégation des moyens de paiement de l'Etat du Cameroun (Syampe) est le nom d'une plateforme numérique que vient de mettre sur pied le ministère des Finances. Cette initiative selon un communiqué de Louis Paul Motaze, ministre des Finances entre dans le cadre de la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la qualité du service offert aux usagers. Syampe précise le Minfi est une plateforme digitale d'agrégation des moyens de paiement pour la collecte et la sécurisation des recettes fiscales, non fiscales et douanières.



« Syampe est une solution numérique qui permet aux contribuables d'obtenir leurs avis d'impositions et leurs déclarations douanières en ligne. Elle offre aux contribuables plusieurs moyens de paiement nationaux et internationaux, en l'occurrence : la carte bancaire (Visa, Mastercard), le compte bancaire/ débit ; le compte mobile money, le compte orange money, le compte express union money ou Yup et bien d'autre. Le but final étant de dématérialiser le processus d'acquiescement des frais fiscaux douaniers et non fiscaux » souligne le Communiqué de Louis Paul Motaze.

Le Minfi argumente que grâce à la quittance numérique, Syampe offre aux contribuables les documents justificatifs sécurisés, conservés dans l'application et facilement accessible au besoin.

Le processus

Un tour sur la plateforme a permis de voir comment l'application marche. L'utilisateur doit dans la page de connexion cliquer sur le lien « inscrivez-vous » ou cliquer sur le bouton inscription de la page d'accueil. Par la suite, il doit renseigner les informations du formulaire qui s'affiche, valider le formulaire, aller à l'adresse mail renseignée lors de la création du compte, ouvrir le mail envoyé depuis l'application et cliquer sur le bouton « activer votre compte ». Dans son communiqué, le Minfi invite tous les contribuables à faire « usage de cette nouvelle plateforme sur le site : www.syampe.cm aux fins d'effectuer et de contrôler leurs différents paiements de façon sécurisée ».

Source : Le National